



Mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade

www.sauvonslagora.com

Québec, le 31 octobre 2005

Monsieur Thomas J. MULCAIR
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675 est, boulevard René-Lévesque est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain.

Monsieur le ministre,

Dernièrement, nous avons pris connaissance de la possibilité de formuler une demande d'audience publique concernant le projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain. La *Mobilisation pour la sauvegarde de l'Agora de Québec* tient à cœur le développement du littoral de la Capitale. Nous souhaitons que le réaménagement du site de la Pointe-à-Carcy se réalise selon une vision globale de développement des berges du fleuve Saint-Laurent.

Nous sommes très heureux de constater la volonté des gouvernements de « redonner le fleuve aux citoyens » pour 2008. Nous sommes par ailleurs d'avis que le développement doit se faire en tenant compte de l'opinion des citoyens et citoyennes. Nous souhaitons profondément que ce réaménagement s'effectuera en respectant les besoins et désirs de la population. Il ne faut pas perdre de vue que la vie ne s'arrêtera pas en 2008. Il ne faut pas oublier que ce sont les citoyens et citoyennes de la ville de Québec qui devront vivre directement et à long terme les répercussions des décisions prises maintenant.

Une belle carte postale de la ville de Québec, c'est magnifique, mais nous sommes aussi d'avis que l'attrait d'une ville, c'est sa population. Nous désirons nous assurer que les citoyens et citoyennes de la ville de Québec auront tous les outils pour vivre une vie dynamique et enrichissante tout le long du fleuve Saint-Laurent, notre fleuve, un fleuve qui fait partie intégrale de notre vie. N'y a-t-il rien de plus accueillant que de côtoyer des gens heureux lorsque vous visitez une ville?

Le projet de la promenade Samuel-de-Champlain représente, selon nous, un projet qui permettra à la population et aux touristes de se côtoyer dans un environnement enchanteur. Travaillons de concert – les gouvernements et la population – pour faire en sorte que ce secteur devienne l'un des plus accueillants qui soient.

À titre de coordonnatrice ainsi qu'au nom de la *Mobilisation pour la sauvegarde de l'Agora de Québec*, je demande une audience publique dans le cas du projet d'aménagement de la «Promenade Samuel-de-Champlain » par la Commission de la Capitale nationale du Québec.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie GRAFF
Coordonnatrice de la mobilisation
Sauvons l'Agora d'la noyade

cc. William Cosgrove, président
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement

Mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Québec, le 31 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675 est, boulevard René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Audiences publiques – Promenade Samuel-de-Champlain

Monsieur le ministre,

Par la présente, la *Société des Gens de Baignade* demande la tenue d'audiences publiques dans le cas du projet d'aménagement de la promenade Samuel de Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église par la Commission de la capitale nationale (CCN). Il nous semble important que plusieurs aspects de cette entreprise fassent l'objet d'un débat public. Rappelons-en l'objectif : redonner accès au *fleuve* et non seulement redonner accès aux *rives* du fleuve.

L'opinion est sensible à l'absence « inexplicable » et persistante d'accès publics au fleuve Saint-Laurent, qui baigne pourtant la Capitale du Québec. Cette perception s'accroît au fur et à mesure que la qualité de l'eau s'améliore. Par ailleurs, avancer que « *l'accès au fleuve et à ses berges figure au rang des grandes préoccupations collectives* » (CCN) ne saurait justifier tous genres d'investissements, en particulier si ces derniers s'avèrent colossaux sans pour autant redonner des usages réels du plan d'eau à la population.

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le concept de promenade maritime – Selon Frank Debié : « *La promenade maritime est une forme urbaine originale caractéristique du premier âge touristique (1850-1930), celui des stations de luxe réservées à une élite fortunée, itinérante et oisive. Transformer le site en panorama, la rue en promenade, sertir la ville dans un écrin de parcs et la réserver aux riches.* » Dans l'histoire de la ville, le fleuve a déjà été lieu de travail, de jeux, de combats ou de divers services publics, mais jamais ses rives n'ont-elles été dédiées à la simple promenade.

Le choix du secteur d'intervention – Géographiquement, le choix du secteur d'intervention s'avère problématique. À cet endroit, les rives du fleuve sont probablement les plus coûteuses à réaménager en vue de quelques usages publics que ce soit du plan d'eau. Elles sont en général rectilignes, lourdement enrochées et jouxtent un boulevard utilisé par un trafic lourd qui pourrait connaître une progression dans l'avenir. Il existe par ailleurs de nombreuses baies, anses ou bassins beaucoup plus accessibles à la population ainsi qu'aux touristes et davantage appropriés à d'éventuels usages publics. Ces lieux n'ont pas fait l'objet d'une évaluation concurrente (méthode bénéfices-coûts) par rapport au secteur du littoral aujourd'hui jugé prioritaire par la C.C.N.

Les enfants et les jeunes – Durant deux siècles et demi (1608-1850), le fleuve a servi à maints services publics, constituant par ailleurs un vaste domaine ouvert aux loisirs des jeunes de Québec grâce à son accessibilité générale, elle-même sauvegardée par la législation française (Ordonnance *De la Marine*, 1681). Aujourd’hui, au début du 21^e siècle, il nous semble que redonner accès au fleuve devrait viser d’abord et avant tout les besoins des enfants et des jeunes. Les photos d’époque, qui montrent des foules nombreuses et populaires jouissant directement et physiquement du fleuve de bien des façons, ne doivent pas évoquer une sorte de paradis perdu dont il ne serait pas question d’envisager le retour éventuel. Concevoir le fleuve comme un paysage qu’on regarde (sans qu’on ne puisse y toucher ou l’exploiter...), transformer ses rives en panorama nous apparaît comme un choix conceptuel discutable dans le cas qui nous occupe.

Quelles retombées économiques ? – Nous suggérons d’évaluer de façon comparative les retombées économiques de choix d’investissements en infrastructures riveraines *avant* de se lancer dans des projets particuliers. Il serait nécessaire de considérer les deux rives du fleuve, de repérer les meilleurs sites où aménager des accès en vue d’usages publics puis d’investir là où les retombées sociales et économiques seront les plus élevées compte tenu des investissements. Soulignons que le *U.S. Army Corps of Engineers*, qui assure lui-même la gestion de 1000 plages publiques, de centaines de sentiers de randonnées, de dizaines de milliers d’emplacements de camping, estime par ailleurs le retour sur ce type d’investissements récréo-touristiques à 64 dollars pour chaque dollar investi. Tenir compte des retombées économiques d’aménagements littoraux est donc loin d’être chose négligeable.

L’avenir de la pêche récréative et commerciale – On doit dès maintenant envisager un retour de la pêche récréative et d’opérations commerciales de pêche touristique – comme sur les Grands lacs – soit à partir de structures fixes au fond du fleuve, soit à partir de quais, soit avec des bateaux d’excursions de pêche, toutes activités appelées à se développer dans l’avenir. Ces bateaux de pêche, il leur faudra des endroits propices pour s’amarrer et de l’espace pour leurs clientèles. Il faut prévoir des stationnements pour ces futurs usagers du fleuve ou pour la clientèle de nos armateurs dans le domaine du tourisme fluvial.

La population consultée ? – Depuis le tout début du projet de Promenade Samuel-de-Champlain, une seule et unique vision – celle d’une *promenade maritime* – a joui jusqu’à présent d’un droit de cité. À maintes reprises, on a invité le grand public à la *bonifier* mais non à en concevoir d’autres. Il ne semble pas qu’on ait mis à la disposition de la population les informations qui auraient permis de réfléchir à plus d’un seul et unique concept fondamental d’aménagement.

Suggérons que désormais l’on mette à la disposition du public toutes les informations dont on dispose, en un lieu accessible et connu, qui permette d’effectuer des recherches sur place au besoin (une bibliothèque, par exemple). De plus, nous pensons que l’organisation de colloques, de conférences, de réunions publiques fréquentes ayant pour objet la chose littorale – portuaire, maritime, nautique, balnéaire – faciliterait des échanges ouverts, réguliers et égalitaires entre les intéressés à un titre ou à un autre, dont les rangs s’élargiraient alors à coup sûr.

Mettre en valeur l’histoire littorale – Nous suggérons un débat public sur les moyens de mettre en valeur toute l’histoire dont sont imprégnés les rivages du fleuve à Québec et à Lévis. Cette matière fort riche devrait être intégrée au début de la conceptualisation de tout projet riverain affectant la Capitale du Québec, une des villes historiques les plus remarquables d’Amérique.

Usage saisonnier ? – Quels usages durant trois saisons sur quatre ? Quelles activités au bord du fleuve en automne, en hiver, au printemps ?

Le schéma d'aménagement de la CMQ – Les élus régionaux s'entendent sur la nécessité de développer une vision globale de la mise en valeur des deux rives du fleuve à partir de Saint-Augustin jusqu'au pont de l'île d'Orléans. On doit tenir compte de cette réalité pour ne pas se retrouver avec un projet susceptible de drainer la majeure partie des investissements publics sur une fraction modeste et difficilement accessible du littoral régional.

Accès au fleuve où bien accès à ses rives ? Le littoral fluvial ne doit pas devenir un espace-spectacle destiné avant tout à être *parcouru* à pied, à vélo ou autrement, dans un mouvement parallèle à un fleuve destiné à demeurer lui-même inaccessible. On doit concevoir et aménager un ou plusieurs lieux permettant des activités fluviales réelles, de loisir, de commerce ou autres, où on pourra passer la journée, auxquels les gens accèderont par un mouvement *perpendiculaire* au fleuve et non seulement *longitudinal*.

Chacun doit pouvoir se rendre au fleuve et non seulement se rendre le long du fleuve.

On doit pouvoir se rendre *au fleuve* et non seulement se rendre *le long du fleuve*. Le concept initial de « promenade » – route d'accès paysagée ou encore boulevard cérémoniel – aujourd'hui officiellement mis au rancart, nous semble encore informer de façon diffuse l'ensemble du projet, à commencer par son titre officiel qui demeure toujours : « *Promenade Samuel-de-Champlain* ». Pourtant, n'importe quel enfant le dira : « *Jouer dans l'eau, c'est bien plus amusant que de marcher le long du fleuve...* ». Pourra-t-on faire autre chose que se promener ? Par exemple, simplement pouvoir s'étendre au soleil au bord de l'eau présenterait bien des attraits ! Au fait, combien d'endroits aménagera-t-on pour cette activité des plus populaires, témoins les photos d'époque de la plage du Foulon ? La proximité du boulevard Champlain et de ses nuisances à l'endroit choisi permet-elle même d'y songer ? Des plages publiques, est-ce seulement bon pour le Maine ? Qu'est-il arrivé à celles dont nous jouissons ? *Qui* donc les a éliminées ?

Voilà quelques points – parmi d'autres – qui nous semblent suffisamment d'intérêt pour faire l'objet d'échanges publics. Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'en faire éventuellement la présentation devant les responsables du BAPE.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Léonce NAUD
Président



Louis-H. CAMPAGNA
Secrétaire-trésorier

cc. William Cosgrove, président
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement



**PLAGE
DU
FOULON**

**À la plage
du Foulon,
les enfants
de la famille
Royer.**

(Années quarante)

LA PLAGE DU FOULON



229 - PLAGE DE L'ANSE AU FOULON BEACH, QUEBEC, QUE.

Québec, le 12 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'une audience publique

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 septembre dernier et je vous en remercie. Votre décision de rendre publique l'étude d'impact pour le volet 1 du projet de la promenade Samuel-De Champlain à Québec, soit entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église, nous réjouit au plus haut point.

À cet égard, à titre de promoteur du projet, la Commission de la capitale nationale du Québec souhaite la tenue d'une audience publique, telle que l'autorise la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2) à l'article 31.3.

Les motifs de notre demande sont à l'effet que le projet s'adresse à la collectivité et que nous souhaitons en expliquer les enjeux aux citoyens. Par ailleurs, étant donné la décision du gouvernement du Québec de compléter ce projet à l'occasion des fêtes du 400^e anniversaire de Québec en 2008, les délais nécessaires à sa réalisation doivent être réduits au strict minimum. À cet effet, nous apprécierions bénéficier des dispositions de l'article 7 des *Règles de procédures relatives au déroulement des audiences publiques* qui permettent que débute l'audience publique après le 30^e jour de la période d'information et de consultation publiques.

Nous sommes actuellement en contact avec les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et vous assurons que nous donnerons suite aux obligations qui nous incombent concernant l'information publique ou toute autre obligation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général,



Pierre Boulanger

c.c. M. William J. Cosgrove, président du BAPE
M. Michel Després, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Mme Diane Simard, directrice de projet